

# RAPPORT SUR LES SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME (SEGMA)

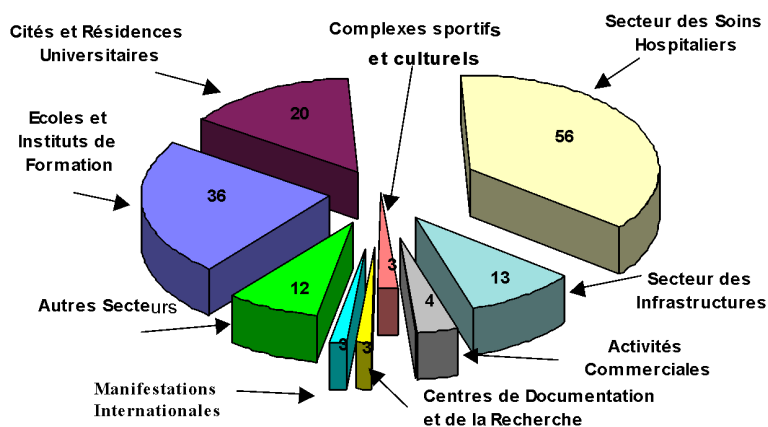
## I- Introduction

Les Services de l'Etat Gérés Manière Autonome ( SEGMA ) actuellement au nombre de 150 ont été institués en vue d'améliorer la qualité des prestations fournies aux usagers grâce aux ressources propres qui leur sont affectées parallèlement aux dotations du budget de l'Etat et aux financements mobilisés sous forme de dons. La souplesse financière et comptable qui leur est conférée grâce au statut d'autonomie leur permet d'améliorer l'efficacité des services de l'administration.

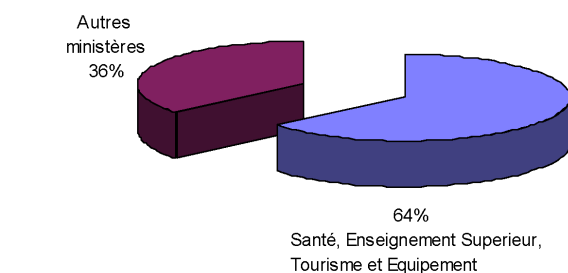
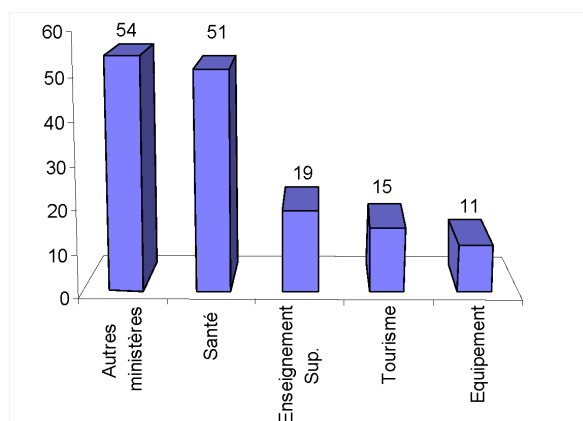
Les SEGMA totalisent au titre de l'exercice 2001 un budget global de l'ordre de 2.197,2 MDH et couvrent des domaines d'action variés :

- 36 services assurent des prestations de formation professionnelle et de formation de cadres supérieurs en administration, en aménagement urbanistique, en économie appliquée et offrent des services de restauration et d'hébergement aux étudiants (établissements de formation, cités et résidences universitaires, cantines scolaires) ;
- 56 services fournissent des prestations de soins hospitaliers (hôpitaux civils et militaires et autres centres spécialisés de santé) ;
- Les autres services opèrent notamment dans des secteurs d'infrastructure, de sports, de commerce, de documentation et de recherche.

Graph 1 : Répartition des 150 SEGMA par secteurs



Graph 2 : Répartition des SEGMA par ministère



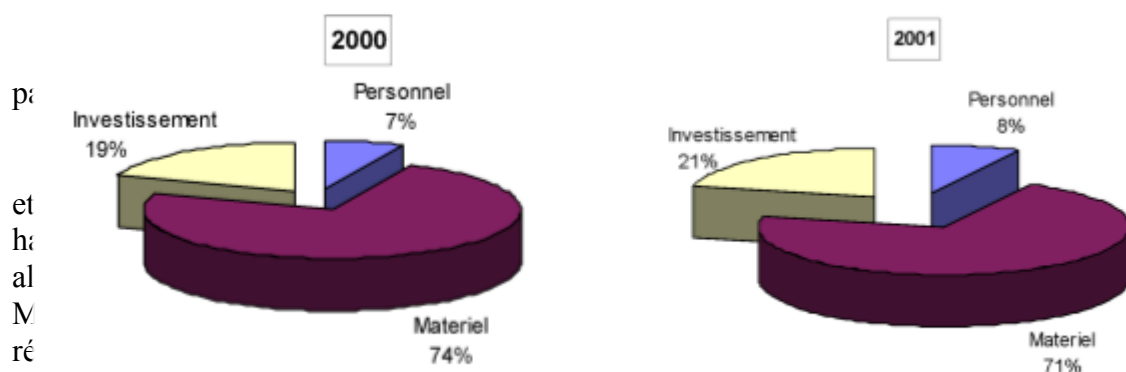
Les départements de la Santé, du Tourisme, de l'Equipement et de l'Enseignement Supérieur disposent de 64 % de l'effectif total des SEGMA et gèrent 36% du total des budgets afférents à l'ensemble de ces entités.

## II - Données budgétaires

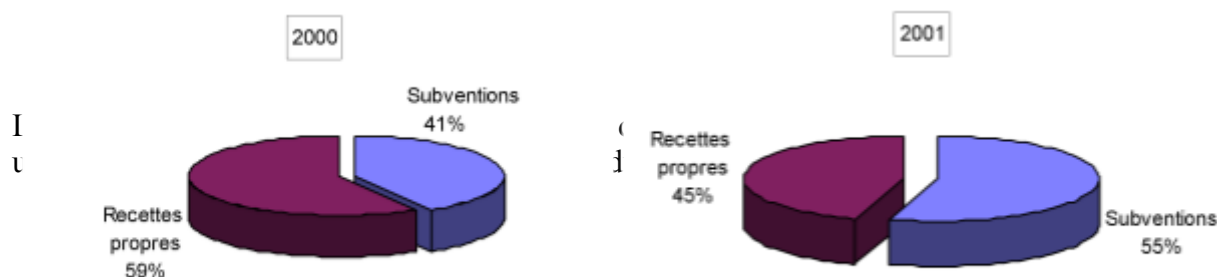
Aux fins de comparaisons, les données relatives à l'exercice budgétaire du 2ème semestre 2000 portent sur des budgets définitifs à la fin de cet exercice et ont été projetées sur une base annuelle.

La masse des crédits de fonctionnement et d'investissement gérée par les SEGMA est passée de 2.639,06 MDH en 2000 à 2.197,2 MDH en 2001, soit une diminution de 441,86 MDH ou -16,74%. Les crédits d'investissement sont destinés essentiellement à la réalisation de programmes de construction, d'aménagement et de maintenance, à l'acquisition d'équipements divers ainsi qu'à la réalisation d'études spécifiques.

Graph 3 : Structure des dépenses des SEGMA



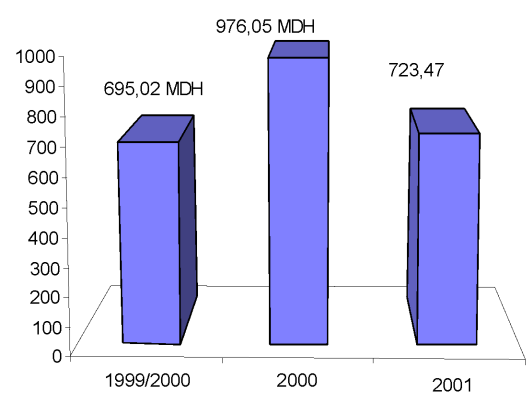
Graph 4 : Structure des recettes des SEGMA



prévisions de recettes de certains SEGMA ( Hôpitaux militaires, Centre Royal de Télédétection Spaciale, Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour Suprême et la Direction de la Météorologie Nationale) au titre de la loi de finances 2001 effectuée sur la base des recettes réalisées courant l'exercice budgétaire du 2ème semestre 2000 qui ont été en deçà des prévisions.

Les subventions du budget de l'Etat sont passées de 41% en 2000 à 55% en 2001 et ce en vue de permettre à certains SEGMA d'assurer leur fonctionnement normal et réaliser leur programme d'investissement.

Graph 5 : Evolution des recettes propres des SEGMA en 1999/2000, 2000 et 2001



### **III- Champ d'intervention des SEGMA**

Les principaux domaines d'activité se présentent comme suit :

#### **3-1: Etablissements de formation professionnelle et de formation de cadres supérieurs**

Les établissements, dotés du statut de SEGMA et qui opèrent dans ce secteur sont au nombre de 36 dont 8 interviennent en matière de formation de cadres supérieurs et 28 des instituts ou des écoles assurent la formation d'ouvriers qualifiés et de techniciens (cadres de maîtrise).

Les formations dispensées par ces établissements concernent les domaines de la statistique, de l'administration, de l'économie appliquée, de la communication, de la gestion touristique et hôtelière, de l'aménagement et de l'urbanisme, des sports ainsi que les filières agricole, des pêches maritimes et des mines.

Les établissements de formation professionnelle, assurant une formation dans le domaine touristique et rattachés au département du Tourisme sont au nombre de 15, soit 42 % de l'effectif total des établissements de formation. Ils dispensent une formation au profit de près de 2950 étudiants et stagiaires. Cette formation répond aux besoins de la profession de plus en plus exigeante et constitue un axe d'intervention indispensable pour accompagner les changements que connaît l'industrie touristique, la restructuration permanente des activités, des métiers et des emplois et ce en vue de faire du secteur touristique un levier de croissance. Le nombre de lauréats formés en 2001 dans ces établissements est d'environ 1133 et porte sur

les différents niveaux de technicité et de qualification dans le domaine de la gestion touristique. Leur répartition par niveau se présente comme suit :

- Techniciens supérieurs et spécialisés : 780
- Techniciens : 1565
- Ouvriers spécialisés : 605

Outre ces établissements, les instituts de formation relevant de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) avec une capacité d'accueil de 1129 en la matière, contribuent à la formation dans la filière touristique de plus de 360 lauréats chaque année notamment dans les domaines de la gestion hôtelière et de la restauration.

Globalement, et sur un total d'environ de 1500 lauréats formés chaque année dans les établissements publics, les instituts relevant du département du Tourisme interviennent pour plus de 75%. Cet effort de formation est appelé à être renforcé pour répondre à la demande du secteur compte tenu des engagements pris de porter à l'horizon 2010 le nombre des touristes à 10 millions par an et ce, conformément à la stratégie retenue dans l'accord-cadre signé en janvier 2001 par le Gouvernement et les professionnels du tourisme.

Les dépenses relatives à l'ensemble des établissements de formation professionnelle et de formation des cadres supérieurs ont été financées à concurrence de 69,5%, en 2001 par les subventions directes du budget de l'Etat contre 55,7 % au titre de l'exercice budgétaire 2000. Les transferts du budget de l'Etat se sont accrus de 5,53 % en raison notamment de l'augmentation des effectifs des étudiants et des stagiaires, ainsi que le relèvement des dotations nécessaires à la couverture des diverses prestations assurées par ces établissements.

### **3-2 : Cités, résidences universitaires et cantines scolaires**

Au nombre de 19, les principales prestations assurées par les cités et résidences universitaires portent essentiellement sur l'hébergement, la restauration et la promotion d'activités socio-culturelles et sportives au profit des étudiants.

Elles disposent d'une capacité d'accueil de 38.000 lits environ et comportent 10 restaurants universitaires qui servent près de 7,2 millions de repas par an. L'organisation et la gestion des cités et résidences universitaires sont appelées à connaître de profonds changements dans le cadre de la réforme du secteur de l'Education et de la formation entamée au cours de la rentrée universitaire 2001/2002. En outre, l'introduction de nouvelles dispositions fiscales dans de la loi de finances 2001 portant sur l'exonération de la TVA des investissements pour la construction de cités et campus universitaires par des entreprises privées permettrait de répondre à une demande sans cesse croissante et de dynamiser l'investissement privé dans ce secteur.

Le fonctionnement de ces cités est assuré essentiellement par les subventions du budget de l'Etat qui sont passées de 143,89 MDH au titre de 2000 à 149,54 MDH en 2001 soit une augmentation de 5,65 MDH ou 3,8%.

Par ailleurs, la Division de l'Alimentation Scolaire, érigée en SEGMA et relevant du ministère de l'Education Nationale est chargée de la gestion du programme des cantines scolaires qui vise à consolider les efforts du gouvernement pour la promotion de la

scolarisation en milieu rural et notamment en faveur des filles rurales. Le statut de SEGMA conféré à cette division a pour objet d'assurer une gestion transparente du programme susvisé et de mobiliser des ressources additionnelles (notamment les dons) pour le budget de l'Etat. Plus de 70% des dépenses de fonctionnement des cantines scolaires sont destinées à l'achat des denrées alimentaires et à leur préparation et ce pour 940.000 bénéficiaires environ.

Le budget de ce SEGMA est financé essentiellement par des subventions du budget de l'Etat et des dons.

### **3-3- Secteur des soins hospitaliers :**

#### **3-3-1. Formations de santé et de soins:**

Les SEGMA opérant dans ce secteur sont constitués des formations de santé civiles et militaires et des unités servant de support technique et scientifique aux formations de soins notamment en matière d'approvisionnement en sang et produits sanguins ainsi que dans le domaine du contrôle et de la prévention.

Ce statut répond à l'objectif d'une gestion de proximité des hôpitaux et l'amélioration de la qualité de soins de santé dispensés à la population. Dans ce cadre, les 46 centres hospitaliers provinciaux, préfectoraux et régionaux groupant 74 formations et centres de soins ont permis d'assurer le recouvrement partiel des coûts et d'améliorer les prestations dispensées aux malades.

Parallèlement, à l'utilisation commune des ressources (plateau technique, cuisine, buanderie), le statut de SEGMA a permis la réduction du coût d'approvisionnement et des coûts de gestion et d'administration.

Ce type de gestion tend à renforcer l'autonomie financière de ces entités et à leur conférer plus de crédibilité vis-à-vis de leurs partenaires. Il leur permettra de disposer de moyens financiers pour entreprendre des opérations se traduisant par une amélioration des prestations rendues (cas de l'externalisation du gardiennage et le nettoyage, de l'alimentation des malades, etc). Cette dynamique s'inscrit dans le cadre de la stratégie hospitalière engagée par le département de la santé tendant à renforcer l'équité du système et à améliorer l'accès aux soins de santé et la prise en charge des populations démunies. La stratégie envisagée sera axée également sur la mise en place de l'assurance maladie obligatoire et d'un régime d'assistance médicale pour les malades économiquement faibles. Elle permettra en conséquence aux formations hospitalières d'améliorer leurs recettes et de rendre la demande hospitalière plus solvable.

Les principaux indicateurs de production des hôpitaux civils dotés de statut de SEGMA se présentent comme suit :

- Capacité litière : 16.153 lits, soit 66 % de la capacité litière totale ;
- Journées d'hospitalisation : 2.926.078 journées, soit 63 % du total ;
- Le taux d'occupation moyen : 49% contre 54% au niveau national ;
- La durée moyenne du séjour : 4,8 contre 5,4 au niveau national.

Ces indicateurs sont appelés à connaître une amélioration sensible dans le cadre des opérations en cours de réalisation au titre du projet de gestion et de financement du secteur de

la santé destiné à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la production des soins par les hôpitaux publics notamment à travers:

- le renforcement des plateaux techniques ;
- la rénovation des bâtiments et des équipements ;
- l'approvisionnement en médicaments et produits pharmaceutiques.

La masse globale des dépenses, prévues au titre de l'exercice budgétaire 2001 des centres de soins hospitaliers s'établit à 466,38 MDH.

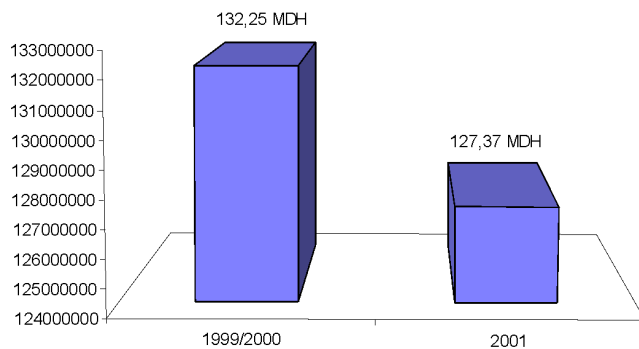
Les dépenses précitées sont constituées à concurrence de :

- 61 % pour l'achat de médicaments, de produits de laboratoires, de fongibles et fluides médicaux, du matériel médico-technique ainsi que pour la couverture des frais d'hygiène et de restauration;
- 9 % pour les redevances d'eau, d'électricité et télécommunication;
- le reliquat, soit 30 % est destiné aux dépenses de maintenance et de logistique nécessaires au fonctionnement courant.

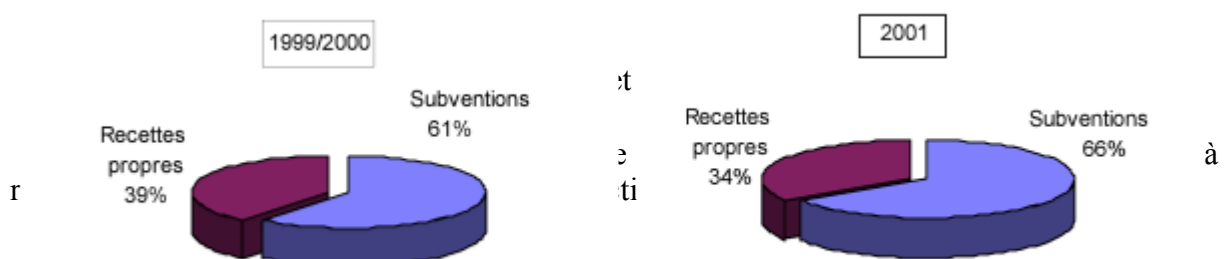
Les recettes prévisionnelles au titre de 2001 de ces entités s'établissent à 375,19 MDH. Les recettes propres y interviennent pour 34%.

L'amélioration des ressources propres des SEGMA connaît des difficultés liées notamment à la modicité de la tarification en vigueur et à la proportion des malades indigents qui fréquentent ces formations (plus de 80%).

Graph 6 : Evolution des recettes propres des SEGMA du secteur des soins hospitaliers (en MDH)



Graph 7 : Structure des recettes des SEGMA du secteur des soins hospitaliers



- arrêter les normes de fabrication, de conditionnement, de stockage des médicaments et des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques conformément aux règles internationales en la matière ;
- fixer les prix des médicaments et produits pharmaceutiques de concert avec les parties concernées (syndicat des pharmaciens et autorités publiques concernées) ;
- procéder à des essais de contrôle technique sur les médicaments en circulation auprès des officines et laboratoires de fabrication en vue de s'assurer de leur qualité et efficacité thérapeutique ;
- délivrer les autorisations de débit des produits pharmaceutiques.

Le fonctionnement de cette entité est assuré à titre transitoire intégralement par les subventions de l'Etat en attendant la publication du projet de décret relatif à la tarification des prestations servies par ledit SEGMA qui est en cours d'approbation.

### **3-4 : Secteur des infrastructures**

3-4.1- Le Ministère de l'Equipeement dispose de 11 services gérés de manière autonome dont 7 services de logistique et du matériel (SLM) relevant des directions régionales de l'Equipeement, un service de matériel rattaché à la Direction des Routes et de la Circulation Routière, le Centre National des Etudes et des recherches Routières (CNER), le service de formation aux engins et à l'entretien routier (SFEER) et la Direction de la Météorologie Nationale (DMN).

Les services gérés de manière autonome relevant du domaine routier sont chargés essentiellement de :

- la gestion, l'entretien et la location du matériel et engins destinés à la réalisation des travaux d'entretien routier (aménagement, désensablement, déneigement). Les SLM effectuant ces opérations disposent d'un parc de près de 780 unités d'engins et camions dont 83% pour le terrassement, 12 % pour le matériel de déneigement et 5 % pour le matériel de fonctionnement. Outre l'entretien du réseau existant et les interventions urgentes, ce matériel permet de réaliser en moyenne annuelle près de 300 km d'aménagements lourds et un millier de Km en aménagements légers ;
- l'auscultation de l'état du réseau routier, la réalisation et l'administration d'une banque de données routières, l'assistance technique et la réalisation d'études et de recherches routières. Ces travaux sont effectués par le CNER doté d'appareils pour les mesures systématiques de portance, de l'uni, de comportement et du bornage ;
- la formation continue des techniciens des secteurs public et privé intervenant dans les domaines de l'entretien routier et de la maintenance des engins. Cette formation est assurée par le SFEER doté des équipements appropriés. Le nombre de techniciens bénéficiant de la formation continue au sein de ce service est de près de 230 personnes par an.

3-4-2- Le SEGMA chargé de la Météorologie Nationale (DMN) a pour principale mission d'effectuer, moyennant rémunération, des prestations de services pour le compte des

administrations publiques et des tiers en matière d'assistance météorologique, de traitement et de diffusion des données météorologiques.

A ce titre, la DMN mène un programme de modernisation portant notamment sur le développement du réseau d'observation, l'amélioration des services météorologiques ainsi que la création de nouveaux produits et l'édition de statistiques climatologiques destinées à différents secteurs (agriculture, transport, aviation, pêches...).

La masse des crédits gérés par l'ensemble de ces SEGMA s'est élevée à 121,44 MDH au titre de l'exercice budgétaire 2001 contre 119,44 MDH en 2000.

Les dépenses effectuées par ces SEGMA sont assurées intégralement par leurs ressources propres. Ainsi, le taux de couverture des dépenses a été de plus 130 % au titre de l'exercice budgétaire 2001.

L'excédent des ressources sur les charges et de l'ordre de 37,43 MDH au titre de l'exercice 2001.

3-4-3- Le service chargé de la sécurité des transports routiers a été doté d'un budget prévisionnel de 38,46 MDH pour 2001. Ce budget entièrement couvert par des ressources propres est destiné principalement à :

- Financer le programme général d'informatisation et d'équipements des services relevant de cette direction dont les 60 centres immatriculateurs répartis à travers le Royaume ainsi que l'automatisation des examens théoriques des permis de conduire et les études relatives au trafic routier, à la sécurité routière et au système d'impression automatique des permis de conduire et des cartes grises. La masse de ces documents délivrés annuellement s'établit respectivement à 200.000 et 250.000;
- réaliser les sièges de certains centres immatriculateurs dont celui de Meknès et de Marrakech.

3-4-4- Le service chargé de l'observation et des études dans le domaine de l'environnement a été doté d'un budget de 16,59 MDH et prévoit un programme d'action mené en grande partie grâce à des dons mobilisés dans le cadre de la coopération internationale. Ce budget concerne principalement les opérations suivantes :

- l'observation de l'état de l'environnement à travers la réalisation des études techniques, des études d'impact de portée nationale et la définition de normes en vue notamment de l'élaboration de projets de réglementation des rejets polluants ;
- l'appui aux programmes des études et d'observation financé principalement par un don japonais et destiné au renforcement des capacités nationales en matière d'études d'impact et d'évaluation économique des projets environnementaux.
- le soutien des capacités institutionnelles en matière de lutte contre la pollution industrielle financé par un don Allemand dans le cadre du Fonds de Dépollution industrielle.

Il convient de noter que ce SEGMA a été retenu en tant que support budgétaire pour la réalisation des dépenses afférentes à l'organisation par le Maroc de la Conférence Mondiale sur les Changements Climatiques qui se déroulera du 29 novembre au 9 octobre 2001 à Marrakech. Ainsi, une première dotation de 10,08 MDH a été versée à ce SEGMA à partir des disponibilités du chapitre des dépenses imprévues pour l'année 2001.

### 3-5 - SEGMA à prédominance commerciale

3-5-1 - Le Service Autonome de Publicité (SAP) est chargé de l'exploitation de la publicité au niveau de la Télévision Marocaine ainsi que de la production et la réalisation de travaux de montage de messages publicitaires. Evoluant dans un environnement marqué par une vive concurrence, le SAP s'est efforcé au cours des deux derniers exercices de maintenir le niveau de son chiffre d'affaires.

Dans ce cadre, le plan d'action mené par ce service couvre trois axes principaux :

a - la mise à niveau des relations avec les partenaires à travers notamment:

- la formalisation de la prise de décision et la dynamisation de son comité de gestion ;
- le reprofilage de la grille des tarifs et l'élaboration de nouvelles conditions de commercialisation ;
- le recours à la procédure d'appel d'offres pour la préqualification des sociétés dans les opérations de cessions des droits de sponsoring.

b - l'amélioration des prestations en faveur de la clientèle à travers les initiatives suivantes :

- Mise à la disposition de la profession d'une information fine en particulier sur la fréquentation de l'audiovisuel.
- Animation et promotion du secteur par l'organisation de journées d'études sur la publicité et le développement des relations de partenariat avec les professionnels au Maroc et à l'étranger.

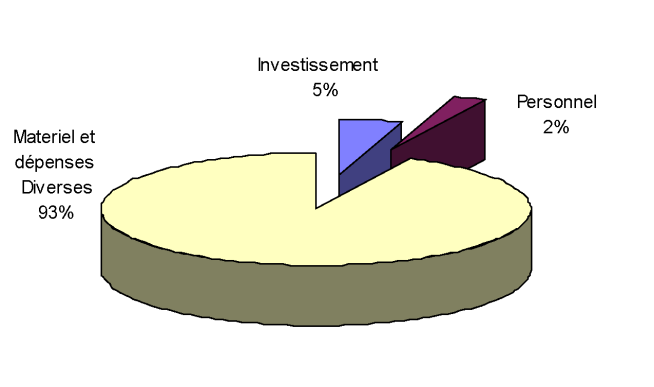
c - Rationalisation de la gestion des ressources humaines en assurant la formation du personnel aux nouvelles techniques de gestion et de l'information.

Par rapport à l'exercice précédent, les recettes du SAP ont enregistré en 2001 une augmentation de 15 Mdhs, soit 10 %. Les recettes de ce service dépendent dans une large mesure de son environnement institutionnel et commercial. Plus de 63 % des recettes sont versées à la RTM pour la couverture partielle de ses dépenses d'exploitation.

Les dépenses globales du SAP pour 2001 s'établissent à 224,28 MDH contre 160,52 MDH par rapport l'exercice 2000 soit une augmentation de 63,76 MDH ou 39,7 % provenant de ses recettes propres d'exploitation.

Compte tenu des mutations que connaît le secteur de la communication pouvant se traduire par une amélioration substantielle des ressources du SAP et vu le caractère commercial de ses activités exercées dans un environnement concurrentiel, il est envisagé de transformer cette entité en une société anonyme afin de lui conférer un mode de management et un cadre de gestion compatibles avec ses perspectives de développement. A cet effet, le projet de loi de finances 2002 prévoit une disposition tendant à supprimer ledit SEGMA dès la création de la société anonyme en question.

Graph 8 : Structure des dépenses du SAP au titre de 2001



### 3-5-2 - La Direction de l'imprimerie officielle

Le budget du SEGMA de l'Imprimerie Officielle au titre de 2001 s'établit à 42,96 MDH en augmentation de 34,25 MDH par rapport à l'exercice précédent. Ce budget est totalement couvert par des recettes propres provenant du produit de la vente des publications du produit des abonnements et des produits des travaux d'impression réalisés par cette Direction.

Les crédits d'investissement de ce budget sont destinés à l'entretien et au renouvellement du matériel d'exploitation et matériel informatique.

### 3-5-3- Le service autonome des alcools

Le Service Autonome des Alcools (SAA) relevant du département du commerce de l'industrie assure des activités relatives à l'achat, la vente et la distillation des alcools dont la production est réservée à l'Etat en vue de couvrir les besoins du Maroc en alcools extra neutres et autres alcools destinés notamment à la fabrication des vinaigres et des produits médicamenteux et aux usages ménagers et industriels.

Le budget de ce service, au titre de 2001, s'élève à 52,89 MDH en augmentation de 10,64 MDH soit 25,24 % par rapport à 2000. Le financement de ce budget est assuré exclusivement par des recettes propres.

## 3-6 - Les complexes sportifs et culturels

Les services chargés des complexes sportifs Mohammed V de Casablanca, du complexe sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat et du complexe Moulay Rachid de la jeunesse et de l'enfance de Bouznika gèrent les infrastructures sportives et culturelles qui en relèvent et assurent l'organisation de rencontres sportives nationales et internationales ainsi que les diverses manifestations artistiques et culturelles qui s'y déroulent. Leur budget au titre de 2001 s'élève à 18,66 MDH. Ce budget est couvert à concurrence de 37,3 % par des ressources propres.

## 3-7 - Centres de documentation et de recherche

3-7-1 - Le Centre Royal de Télédétection Spatiale se charge de la promotion et de la coordination des activités liées à la télédétection par satellite. Son programme d'action au

cours des deux derniers exercices budgétaires a porté sur la réalisation du projet d'appui à la promotion et au développement de la télédétection bénéficiant de concours financier de l'Union Européenne. Les principaux domaines d'action ont concerné les secteurs de la cartographie des eaux et forêts, de l'agriculture et des pêches maritimes.

Le budget de ce service au titre de 2001 s'élève à 17,88 MDH contre 38,51 MDH en 2000.

3-7-2- Le Centre National de Documentation (CND) est chargé de la collecte, l'analyse et la diffusion de toute documentation concernant le développement économique et social du Royaume. Le budget de ce centre s'élève à 11,44 MDH au titre de 2001, contre 9,75 MDH en 2000, soit une augmentation de 17,25%. Le financement de ce budget est assuré à concurrence de 81,64 % par le budget de l'Etat.

3-7-3- Le budget du centre de publication et de documentation judiciaire de la Cour Suprême s'élève à 2,26 MDH au titre de 2001. Les ressources propres qu'il génère sont appelées à connaître une amélioration significative parallèlement à la mise en place du dispositif institutionnel pour assurer un recouvrement partiel des coûts.

### **3-8 - Autres secteurs**

Les douze SEGMA recensés au niveau des autres secteurs d'activités couvrent des domaines divers: Agriculture, Pêches, Education Nationale, Affaires Islamiques, Eaux et Forêts, Handicapés et Finances. Le budget de ces SEGMA au titre de 2001 s'élève à 519,05 MDH.

Les enveloppes budgétaires les plus significatives sont affectées aux SEGMA ci-après :

3-8-1 : Le SEGMA de la privatisation a été doté au titre de 2001 d'un budget de 173,92 MDH contre 115,76 MDH en 2000 soit une augmentation de 58,16 MDH ou 50,24 %. Cette augmentation est due essentiellement à l'inscription en 2001 en faveur de ce SEGMA d'une dotation d'investissement de 143 MDH en vue de couvrir le règlement des honoraires du groupement de bureaux d'études chargé d'assurer le placement de 35% du capital de Maroc Télécom. Les principales actions programmées portent sur les audits, l'évaluation et les placements, la restructuration des entreprises en vue de leur privatisation ainsi que le renforcement des capacités de l'administration pour la conduite des opérations de privatisation.

3-8-2 : Le budget de la Division de l'Ordonnancement et de Traitement Informatique (DOTI) au titre de 2001 s'établit à 115,46 MDH en hausse de 20,93 % par rapport à l'exercice précédent. Ce budget est financé exclusivement par le produit des prestations rendues par cette entité et qui portent sur la prise en charge des dossiers de cession de créances et de retenue à la source des sommes revenant aux organismes et établissements publics ainsi que les établissements de crédits sur les traitements et salaires des personnels des administrations publiques. Le programme d'équipement de ce SEGMA au titre de l'année budgétaire 2002 porte sur l'achèvement de l'opération d'acquisition d'un nouveau système de paie.

3-8-3 : La Division de la Protection des Ressources Halieutiques (DPRH) est dotée d'un budget de 127,83 MDH au titre de 2001 financé par le budget de l'Etat et destiné à couvrir des actions et études spécifiques ayant pour but le développement durable des pêches maritimes.

En outre, ce SEGMA a été retenu en tant que support budgétaire du programme de réalisation de 29 points de débarquement aménagés, pour un coût global de 250 MDH, financé par le Fonds Hassan II pour le développement économique et social. Une première dotation de 25 MDH a été versée par ledit Fonds au SEGMA DPRH.

Les opérations d'investissement portent essentiellement sur l'aménagement et la construction des structures de soutien à la pêche, l'acquisition et l'équipement d'avions de surveillance aéromaritime et de vedettes d'assistance et de sauvetage et l'achat d'équipements informatiques.

3-8-4 : Le service d'accueil, d'assistance et d'évaluation des programmes relevant du département chargé des personnes handicapées bénéficie d'un budget de 13,53 MDH au titre de 2001 financé intégralement par des dons étrangers. Les actions prévues au titre de ce budget concernent :

- ❶ la poursuite de la construction et de l'équipement du centre Médico-psychopédagogique pour enfants autistes à Tanger ;
- ❷ l'équipement des classes intégrées créées dans le cadre du projet de la réadaptation à base communautaire ;
- ❸ la réalisation d'actions visant la prévention, l'intégration sociale, la réhabilitation et le soutien aux personnes handicapées dans le cadre d'une convention de coopération en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur ;
- ❹ l'organisation de séminaires et de stages en faveur des éducateurs spécialisés.

3-8-5 : Le service de la valorisation des produits forestiers, doté d'un budget de 25,44 MDH pour 2001 est financé quasi exclusivement par des ressources propres et la mobilisation de dons étrangers. Son programme d'action porte notamment sur le lancement du projet de gestion des aires protégées dont le financement est assuré par le Fonds de l'Environnement Mondial.

#### **IV - Réformes en cours d'élaboration portant sur la gestion des SEGMA.**

##### **4-1. Globalisation des crédits**

A l'instar du budget général de l'Etat et dans le cadre de la modernisation de la gestion financière et de la simplification des procédures budgétaires des SEGMA, une nouvelle approche devant régir le processus de la dépense publique sera mise en œuvre dans le cadre de la démarche de globalisation des crédits et ce, en vue de conférer aux sous-ordonnateurs concernés une plus grande autonomie dans l'utilisation de leurs dotations budgétaires. Dans cette optique, les sous-ordonnateurs intéressés seront autorisés, par arrêté du Ministre chargé des finances, à procéder par décision à des virements entre lignes d'un même paragraphe et ce, sans l'intervention préalable de ce ministère à l'exclusion de certaines dépenses dont la nature sera déterminée de commun accord entre ce ministère et le ministère de tutelle des SEGMA concernés.

Pour bénéficier de cette nouvelle procédure de virement, chaque SEGMA doit satisfaire à deux conditions d'éligibilité qui sont en occurrence :

1) la restructuration du budget des SEGMA en vue de disposer de paragraphes cohérents destinés chacun d'eux à la réalisation d'un programme, d'un projet ou d'une action homogène ;

2) la définition d'indicateurs d'objectifs permettant d'établir un lien entre les crédits alloués à l'action, programme ou activité et les résultats visés et attendus de l'utilisation de ces crédits.

#### **4-2. Les reports de crédits**

A l'effet de simplifier les procédures de gestion financière des SEGMA et d'améliorer le processus de programmation y afférent, une réforme est en cours tendant à modifier et à compléter le décret n° 2-98-401 du 26 Avril 1999 relatif à l'élaboration et à l'exécution des lois de finances notamment son article 23 bis de manière à préciser les procédures d'exécution des budgets des SEGMA pour ce qui est des opérations comptables à cheval sur deux exercices.

En effet, et étant donné que la loi de finances ne peut inscrire que les recettes et les dépenses de l'année, il est prévu que dès le début de l'année budgétaire, d'élaborer les budgets des SEGMA sur la base des plafonds de charges autorisés par la loi de finances et ce, en attendant l'arrêté de la situation comptable de l'année budgétaire précédente au vu de laquelle des budgets modificatifs peuvent être établis pour prendre en charge des excédents de recettes disponibles et relever en conséquence, les plafonds de charges pour tenir compte des engagements visés qui n'ont pas donné lieu à ordonnancement